



# Usage des calculatrices au baccalauréat

publié le 07/10/2013

## Message de l'inspection générale de Mathématiques

---

### Descriptif :

Pour répondre à de fréquentes questions à propos de l'usage des calculatrices au baccalauréat, l'inspection générale de mathématiques apporte une réponse aux professeurs de mathématiques.

---

Pour répondre à de fréquentes questions à propos de **l'usage des calculatrices au baccalauréat**, l'**inspection générale de mathématiques** souhaite porter à l'attention des professeurs de mathématiques le message suivant :

il est rappelé que, conformément aux programmes des classes terminales des séries STI2D, STL PCL, STL Biotechnologies, STMG, ES, L, S, la calculatrice peut être nécessaire au baccalauréat, pour répondre à des questions reposant sur le calcul effectif d'une **probabilité dans le cadre des lois binomiales ou normales** ou, dans certaines séries, pour calculer effectivement une **variance** ou déterminer un **ajustement affine selon la méthode des moindres carrés**.

---



Académie  
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.